Rentrée sportive 2012/2013

Bénéficiez du chèque sport !

Vous avez entre 15 et 19 ans ? Profitez du Chèque Sport lancé par la Région Bretagne pour pratiquer en club le ou les sport(s) de votre choix.

Pour la 4e année consécutive, la Région Bretagne lance le "Chèque sport" : une opération qui encourage la pratique sportive auprès des jeunes âgés de 15 à 19 ans. Ce dispositif permet à tous les jeunes de cet âge de bénéficier d'une aide de 15 euros, offerte par la Région Bretagne, pour toute inscription dans un club sportif de Bretagne. Pour la saison 2012/2013, les jeunes nés en 1994, 1995, 1996, 1997 peuvent retirer, à partir du 1er juin, leur chèque sur ce site et le faire valoir auprès des 2500 clubs partenaires.

Comment ça marche ?

Chaque jeune peut imprimer son chèque sport et le présenter à son club sportif qui appliquera alors une réduction de 15 € sur le montant de l'adhésion. Les clubs se verront remboursés par la Région Bretagne.

Comment obtenir le chèque sport ?

1- Complétez le formulaire d'inscription, vérifiez puis enregistrez les informations saisies.

2- Imprimez votre chèque sport et présentez-le à votre club sportif au plus tard le 15 mai 2013. Il vous fera automatiquement bénéficier d'une réduction de 15€ sur le prix de votre adhésion.

Attention ! Chaque chèque sport n'est valable qu'une fois. Si vous voulez profiter de la réduction pour différentes pratiques sportives, vous devez créer un chèque sport par discipline en utilisant le formulaire ci-dessous.

Vous êtes un jeune entre 15 et 19 ans

- **Remplissez le formulaire et imprimez votre chèque sport**
- **Télécharger le mode d'emploi (pour les jeunes)**
- **Consulter la foire aux questions (FAQ)**

Vous êtes un club sportif

- **Accédez à l'extranet**
- **Télécharger le mode d'emploi (pour les clubs)**

- **Consulter la foire aux questions (FAQ)**

Les réponses aux questions les plus fréquentes

- **Les familles qui bénéficient déjà du « Coupon Sport » octroyé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale peuvent-elles également bénéficier du Chèque Sport?**
- **A quelles conditions puis-je bénéficier de ce Chèque Sport ?**
- **J'ai perdu mon Chèque Sport, que dois-je faire ?**
- **Je n'arrive pas à imprimer mon Chèque Sport, que dois-je faire ?**
- **Quelles sont les structures dans lesquelles mon Chèque Sport est valable ?**
- **J'ai déjà payé mon adhésion pour 2011/2012 et je viens seulement d'apprendre que je pouvais bénéficier de mon Chèque Sport.**
- **Je pratique plusieurs activités sportives dans des clubs sportifs différents, puis-je obtenir plusieurs Chèque Sport ?**
- **Mon club ne connaît pas le principe du Chèque Sport, il ne veut pas me faire bénéficier de ma réduction.**
- **Pour les clubs : à l'issue de l'inscription sur Internet, quel est le délai de paiement ?**

S'abonner via mail
S'abonner via rss
Partager

Mon club ne connaît pas le principe du Chèque Sport, il ne veut pas me faire bénéficier de ma réduction.

Insiste auprès de ton club car tu es dans ton droit. Rappelle, si besoin, que toutes les informations concernant le Chèque Sport se trouvent sur le site www.bretagne.fr/chequesport**. Pour ton club, les démarches sont très simples et il peut contacter la Région Bretagne en cas de besoin : Région Bretagne, Service Sports, sport@region-bretagne.fr**